



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL10022023-23003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
33	18	27

L'an deux mil treize, le 10 février à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Djoudé MERABET, Maire.

Etaient présents :

M. Djoudé MERABET, Mme Béatrice LEFEL, M. Bernard GIRARD, Mme Françoise GUILLOTIN, M. Thomas CAILLOT, Mme Magali ADAM, M. Joel COULOMBEL, Mme Joelle DOUBET, Mme Karine MEUNIER, M. Philippe BUISSON, M. Robert DUGARD, M. Steve JULLIEN, M. Jean-Claude MAILLARD, M. Christian RUIS, Mme Annie DUHAMEL, Mme Nathalie MESTRE, Mme Angélique BERTIN, M. Yanis KHALIFA.

Etaient excusés et représentés :

M. Gilbert MEYER à M. Jean-Claude MAILLARD, Mme Isabelle TEURQUETY à M. Philippe BUISSON, Mme Fatimata N'GAIDE à Mme Karine MEUNIER, Mme Claire BOURDALEIX à M. Robert DUGARD, Mme Katia RECHER à M. Thomas CAILLOT, Mme Sophie SCHNEIDER à Mme Joelle DOUBET, M. Guillaume CARPENTIER à M. Christian RUIS, Mme Jennifer SERAIT à M. Joel COULOMBEL, M. Dominique MENDY à M. Bernard GIRARD.

Etait excusée :

Mme Valérie AUVRAY.

Secrétaire de séance : Christian RUIS

DEL10022023-23003 - Adoption du Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

Rapporteur : Monsieur Djoudé MERABET, Maire

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE		VOIX
Pour	27	

Contre	0	
Abstention	0	
Ne participe pas au vote	0	

Date de publication : 13 février 2023
Date de télétransmission : 13 février 2023
Date de retour de l'acte : 13 février 2023
Identifiant de l'acte : 076-217602317-20230210-3815-AU-1-1

D'ELBEUF-SUR-SEINE, le 10 février 2023

Monsieur Djoudé MERABET, Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.